



Charges co propriété réclamées à tort ou a raison

Par **griboulon**, le **16/10/2013** à **13:44**

J'ai acheté un appartement en VEFA dont la livraison a été faite le 16 décembre 2012.
Le syndic me réclame les charges du dernier trimestre 2012
alors que je ne n'avais pas l'appartement. En a t il le droit
merci

Par **JuLx64**, le **16/10/2013** à **15:55**

Tout dépend de ce que prévoit votre contrat de vente, mais en général il est prévu que les charges sont supportées par l'acquéreur à compter de la mise à disposition du bien, auquel cas c'est au promoteur que le syndic doit demander le paiement de ces charges.